

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 44/23
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection
du giratoire de Préville**

**Déleguée municipale : Véronique DISERENS, environnement et voirie,
v.diserens@moudon.ch, 078 744 78 75**

Adopté par la Municipalité le 14 août 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le giratoire de Prévillie a été construit en 2001 et 2002. Le trafic de poids lourds qui y transite a entraîné des dégradations importantes de son revêtement. Il s'agit notamment de bourrelets et de fissures qui se sont accentués ces dernières années. Ces déformations diminuent la sécurité des usagers et la Municipalité souhaite réaliser des réparations pour rétablir la planéité de l'anneau de circulation et assurer une nouvelle longévité à cet ouvrage.

Initialement, la réfection des axes principaux de transit devait attendre que la nouvelle jonction sud sur la route Lausanne - Berne soit terminée afin de limiter les perturbations du trafic en ville. L'état de dégradation du giratoire, puis les délais connus du réaménagement de la jonction sud, font que l'on ne peut plus reporter la remise en état de cet ouvrage.

S'agissant de travaux compliqués à entreprendre, notamment à cause du trafic important, la Municipalité a effectué une analyse approfondie de l'état de la superstructure. L'objectif est une rénovation optimale qui garantisse la meilleure longévité possible de la chaussée.

2. Diagnostic

L'état de la structure routière a été établi par des mesures de profondeur des fissures, par l'examen des zones de déformation et de décollement des couches et par l'analyse de quatre carottes prélevées dans l'anneau de circulation.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Les déformations du revêtement visibles en surface sont imputables exclusivement à la couche de roulement (déformation par fluage). Probablement que les caractéristiques de cette couche ne sont plus suffisantes pour les sollicitations auxquelles elle est soumise ;
- La fissuration visible en surface est une fissuration thermique, qui se propage du sommet du revêtement vers le bas. A ce jour, cette fissuration a déjà commencé à se propager dans la couche de base ;
- La couche de base est encore saine, comme le montrent sa teneur en liant et ses caractéristiques.

Le trafic estimé en 2030 correspond à une classe de trafic T4, ce qui correspond à un trafic lourd selon les normes routières (VSS 40 324). Le revêtement actuel est sous-dimensionné pour reprendre le trafic prévisionnel sur une durée de 20 ans.

3. Solution de réfection

Sur la base du diagnostic, deux variantes de réfection sont envisageables.

La première consiste à remplacer uniquement la couche de roulement, qui est la plus fortement détériorée, et à traiter ponctuellement les fissures plus profondes.

La seconde consiste à reconstruire toute la partie de la superstructure qui est dégradée et à renforcer la portance de la chaussée.

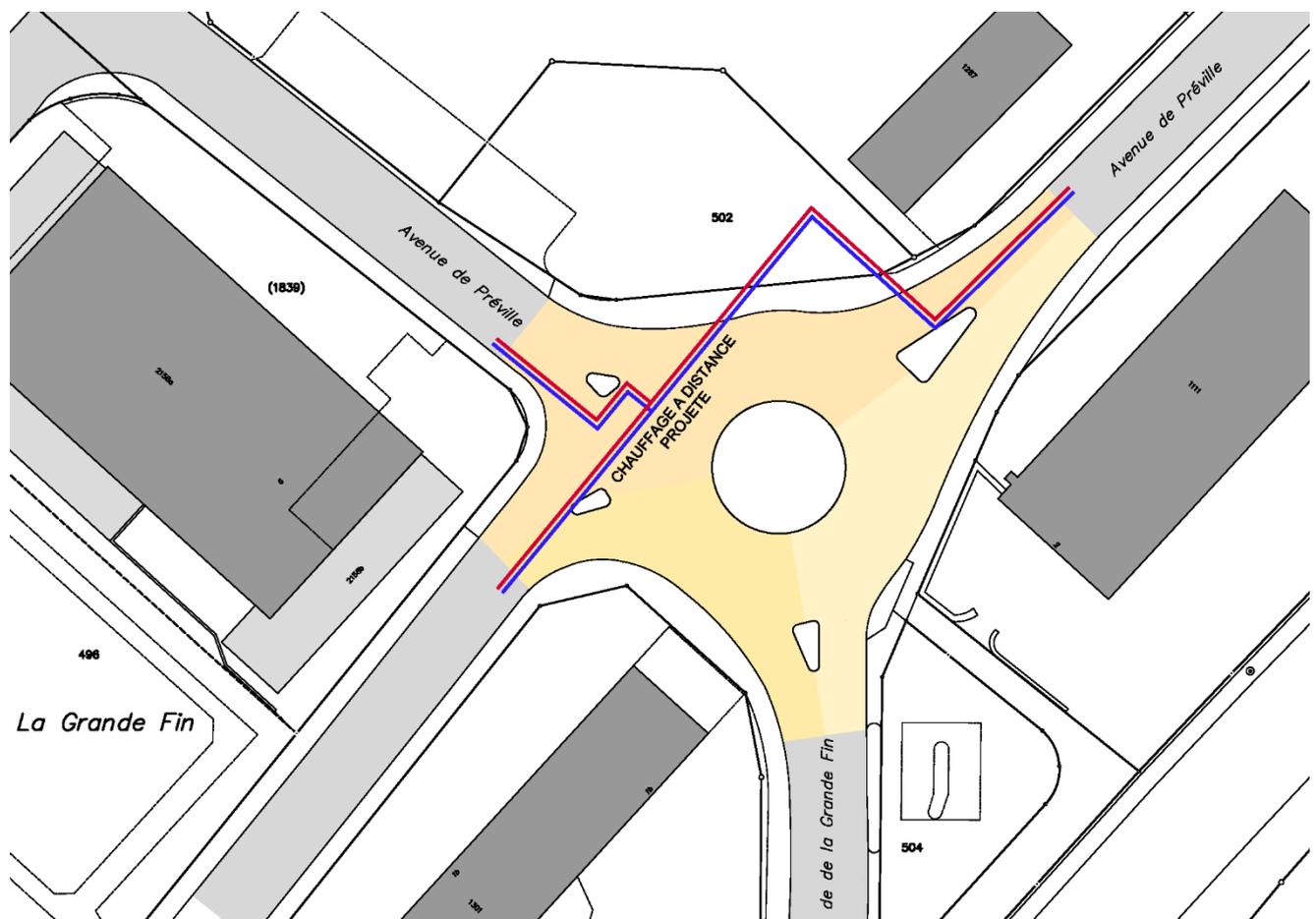
Malgré un coût plus élevé, la Municipalité a choisi la seconde option. Si le trafic lourd va diminuer lorsque la jonction sud sera en fonction, une part importante, notamment agricole, demeurera. La Municipalité souhaite régler de manière durable les problèmes structurels de la chaussée afin de ne plus avoir à intervenir en profondeur ces prochaines années.

Sur la base de ce qui précède, la solution de réfection retenue consiste :

- A démolir les couches d'enrobé et une partie de la fondation sur une épaisseur de 21 cm ;
- A compacter la nouvelle surface de la fondation, abaissée d'environ 7 cm ;
- A poser trois nouvelles couches de fondation stabilisée et d'enrobé, de portance et de capacité structurelle améliorées.

La nouvelle couche de roulement sera posée au même niveau que la route actuelle.

La zone de réfection est dessinée en jaune sur l'illustration ci-dessous. Elle couvre une surface d'environ 1'000 m².



4. Conduites de chauffage à distance (CAD)

Ce secteur se situant sur un nœud du futur réseau CAD, des conduites en attente pourraient être mises en place dans le cadre du chantier du giratoire si d'autres tracés ne sont pas trouvés. La réfection routière et la partie génie civil du CAD sont confiées à la même entreprise.

La part CAD est réalisée sous la direction et à la charge de Moudon Energies SA.

Aucun autre service ne doit compléter son réseau à cet endroit.

5. Déroulement des travaux

Le chantier s'effectue en quatre étapes.

Les trois premières sont entreprises par secteur de façon à maintenir le trafic, régulé par des feux de circulation. Elles comprennent la démolition, les fouilles, poses et remblayages des conduites CAD et la mise en œuvre des couches de base d'enrobé.

La quatrième étape est la pose du tapis. Afin de minimiser les joints sur la surface de roulement, elle est entreprise en une seule fois, routes complètement fermées, si possible un dimanche.

La durée totale des travaux sera la plus courte possible. Elle est toutefois dépendante des entraves liées au maintien de la circulation et aux interventions des différents spécialistes de l'installation du CAD.

Le début des travaux et le planning seront fixés d'entente entre tous les intervenants avec comme objectif une durée de réalisation minimale.

6. Devis des travaux

La plus grosse partie du devis se rapporte aux travaux de génie civil. Les montants de ce poste sont ceux obtenus après la rentrée des soumissions.

L'appel d'offres des travaux du CAD a été établi conjointement à celui des travaux routiers. Le tableau ci-dessous indique, à titre informatif, les coûts s'y rattachant. Il s'agit de montants qui seront facturés à Moudon Energies SA. Le devis résumé est le suivant :

| | | Réfection du giratoire | Chauffage à distance |
|----|--|------------------------|----------------------|
| A. | Génie civil | 173'500.00 | 65'000.00 |
| B. | Analyses routières | 10'000.00 | 0 |
| C. | Marquages | 10'000.00 | 0 |
| D. | Etudes et direction | 17'000.00 | 6'000.00 |
| | Etude préliminaire pour expertise superstructure routière et dossiers d'appel d'offres et subvention DGMR (autorisation par préavis 01/21) | 10'000.00 | 0 |
| | Montant total | 220'500.00 | 71'000.00 |
| | Divers et imprévus 10 % | 22'050.00 | 7'100.00 |
| | Montant total HT | 242'500.00 | 78'100.00 |
| | TVA 7.7 % | 18'672.50 | 6'013.70 |
| | Total | 261'172.50 | 84'113.70 |
| | Montant total arrondi | 261'000.00 | 85'000.00 |

S'agissant de travaux de réfection sur une route cantonale en traversée de localité, une partie des travaux doit bénéficier de subventions cantonales. Les deux branches « communales » du giratoire ne sont pas subventionnées.

Le montant de la subvention, sans garantie, est estimé à CHF 80'000.00.

7. Incidences financières

Au niveau des incidences financières et en tenant compte de la subvention espérée de CHF 80'000.-, cela se résume au coût des intérêts (hypothèse 2.5%) estimé à CHF 2'250.- en moyenne annuelle et CHF 6'000.- d'amortissement linéaire sur 30 ans.

8. Conclusions

Le renouvellement des couches de roulement, sur les chaussées fortement sollicitées, se fait usuellement tous les 10 à 15 ans. Le giratoire de Prévillle a toujours son tapis d'origine qui date de plus de 20 ans. Ses déformations rendent dangereux et inconfortables les passages des véhicules sur cet anneau, notamment ceux des deux-roues.

Indépendamment d'un inventaire de l'état de toutes les routes dont l'entretien incombe à la Municipalité et d'un programme structuré de rénovation, il est considéré que ce giratoire doit être rapidement remis en état.

Pour cela, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 44/23 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire de Prévillle,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 261'000.-, dont à déduire toutes participations de tiers ou subsides éventuelles,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI



Annexes : Plan de situation 1:250

COMMUNE DE MOUDON

REFECTION DU GIRATOIRE DE PREVILLE



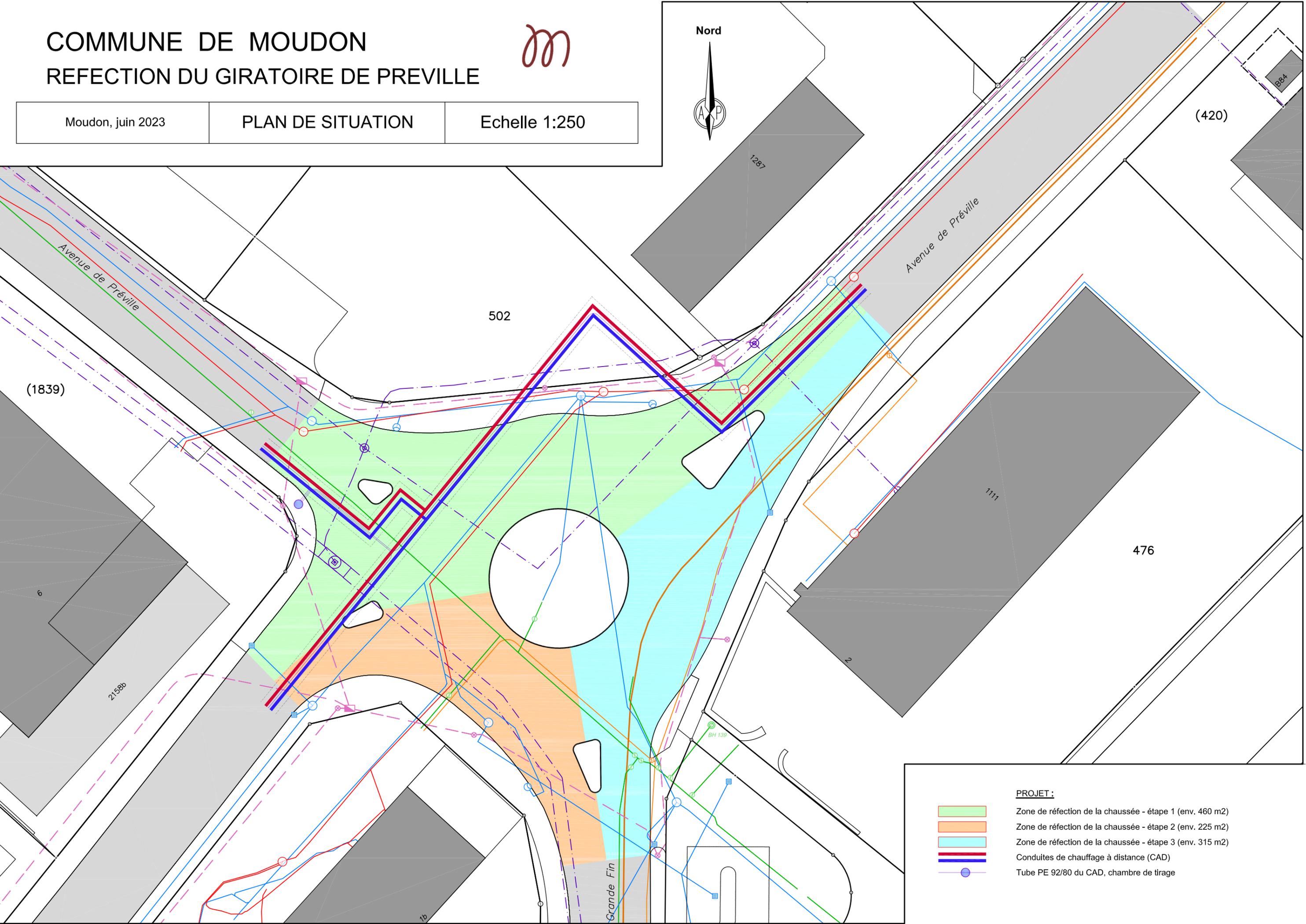
Nord



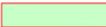
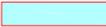
Moudon, juin 2023

PLAN DE SITUATION

Echelle 1:250



PROJET :

-  Zone de réfection de la chaussée - étape 1 (env. 460 m²)
-  Zone de réfection de la chaussée - étape 2 (env. 225 m²)
-  Zone de réfection de la chaussée - étape 3 (env. 315 m²)
-  Conduites de chauffage à distance (CAD)
-  Tube PE 92/80 du CAD, chambre de tirage